

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ANNÉE 1894.

MOIS DE FÉVRIER — N° 2.

## SOMMAIRE

Numéros	Pages.
<b>53.</b> Décision du 3 février 1894 allouant au sieur Virihoā a Teraimano, aide-pressier à l'Imprimerie du Gouvernement, l'indemnité de cherté de vivres .....	29
<b>54.</b> Arrêté du 5 février 1894 dispensant le sieur Mateo a Teotimo de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage. ....	30
<b>55.</b> Arrêté du 9 février 1894 accordant dispense d'âge au sieur Teahio a Marurai à l'effet de contracter mariage.....	30
<b>56.</b> Arrêté du 17 février 1894 accordant dispense d'âge au sieur Tevahi a Teore à l'effet de contracter mariage.....	30
<b>57.</b> Décision du 17 février 1894 portant augmentation de l'indemnité de représentation du chef du district de Mataiea.....	30
<b>58.</b> Arrêté du 17 février 1894 portant remise à M. Edouard Poroi de la partie de l'ancienne route de Mataiea passant sur sa propriété. ....	31
—	
<b>59 à 76.</b> Nominations, mutations, etc.....	32

N° 55. — *DÉCISION allouant au sieur Virihoā a Teraimano, aide-pressier à l'Imprimerie du Gouvernement, l'indemnité de cherté de vivres.*

Le Gouverneur *p. i.* des Établissements français de l'Océanie,  
Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;